

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-107 à 26-110	27	06	06	33
Pour la délibération n°26-111	26	05	06	31
De la délibération n°26-112 à 26-123	27	06	06	33
De la délibération n°26-123 à n°26-124	25	05	09	30
De la délibération n°126 à 127	27	06	06	33

Secrétaire : Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD **Maire**, Mmes Anne TERLEZ, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mmes Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Mme Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Thierry BEAUCOUSIN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD

ABSENTS : M. Thierry BEAUCOUSIN pour les délibérations n°26-123 et 26 -124 (en raison du retrait de son mandataire)

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : n° 26-116 - Actualisation des règlements de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale municipales de la Ville de Louviers

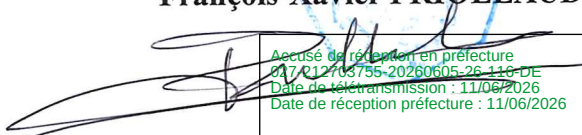
Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le
Par affichage, le

11 JUIN 2026
11 JUIN 2026

Fait à Louviers, le 08 juin 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
017 012703755-20260605-26-116-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

N° 26-116

**ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS
RELATIFS À L'ATTRIBUTION DES PLACES EN
STRUCTURES PETITE ENFANCE**

RAPPORT

Mme Marie-Dominique PERCHET rappelle qu'une commission petite enfance a été créée par délibération du Conseil municipal du 29 février 2016, afin d'organiser les modalités d'attribution des places au sein des structures petite enfance de la Ville.

Le règlement intérieur de cette commission, relatif à l'attribution des places en crèche collective et familiale, a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2016. Il a fait l'objet d'une dernière mise à jour par délibération n° 25-144 du 22 septembre 2025.

Par ailleurs, un règlement intérieur spécifique a été adopté par délibération n° 25-069 du 19 mai 2025 pour la mise en œuvre du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle, dites AVIP.

Ces règlements précisent notamment le rôle des commissions, leur composition, leur périodicité, leurs engagements, les critères d'admission ainsi que les modalités d'attribution des places.

En lien avec la Caisse d'allocations familiales de l'Eure, il est proposé d'actualiser ces règlements afin d'y intégrer des critères de pondération complémentaires, destinés notamment à favoriser la mixité sociale et à mieux prendre en compte certaines situations particulières.

Les modifications proposées portent principalement sur :

- la situation de l'enfant, avec l'ajout d'un critère relatif à son état de santé, notamment en cas de prématurité ou de maladie chronique ;
- la situation de la famille, avec l'ajout de critères liés à la résidence sur la commune de Louviers et à la proximité du domicile avec la structure d'accueil ;
- la situation professionnelle, avec l'ajout de critères liés au retour à l'emploi, au maintien dans l'emploi, ainsi qu'à la situation des agents de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour des règlements intérieurs relatifs à l'attribution des places en structures petite enfance, tels qu'annexés à la présente délibération, pour une entrée en vigueur immédiate.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° 16-012 du Conseil municipal en date du 29 février 2016 portant création de la commission petite enfance,

Vu la délibération n° 25-069 du Conseil municipal en date du 19 mai 2025 portant mise en place du règlement intérieur de la commission d'attribution des places AVIP et la délibération n° 25-144 en date du 22 septembre 2025 portant mise à jour du règlement intérieur de la commission petite enfance,

Vu les projets de règlements intérieurs actualisés annexés à la présente délibération,

Considérant la nécessité d'actualiser les critères de pondération applicables à l'attribution des places en structures petite enfance, notamment afin de favoriser la mixité sociale et de mieux prendre en compte certaines situations particulières des enfants et des familles,

APPROUVE l'actualisation des règlements intérieurs relatifs à l'attribution des places en structures petite enfance, selon les modifications présentées dans le rapport et annexées à la présente délibération ;

DIT que ces règlements seront applicables dès que la présente délibération sera rendue exécutoire ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD